

## **DROIT ET DEVOIR DU STAGIAIRE**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques et véhicules est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée au financeur, le cas échéant.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature du stagiaire et mention lu et approuvé :

**AUTO MOTO ECOLE CARAVELLE**

158 Avenue Berthelot

69007 LYON

TÉL. 04 72 72 05 92

SIRET : 832 178 891 00020

AGRÉMENT : E18069C0110

**AUTO MOTO ECOLE BALZAC**

313, rue Garibaldi

69007 LYON

Agrément : E1806900060

Siret : 832 178 891 00012